

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AC150

présenté par

Mme Colboc, M. Zulesi, M. Cabaré, M. Labaronne, M. Mazars, M. Perrot, Mme Krimi, M. Vignal,  
Mme Provendier, M. Claireaux, M. Cormier-Bouligeon, M. Batut, M. Causse et Mme Hérin

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Les plans de sportifs locaux intègrent un recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques, les données relatives à la fréquentation horaire de ces équipements ainsi qu'une évaluation de leur état de conformité à une bonne pratique sportive. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaliser de manière concertée dans le cadre des plans sportifs locaux, une cartographie précise concernant les équipements sportifs, en y intégrant les espaces, sites et itinéraires (ESI), afin de mieux connaître le taux de vétusté et d'utilisation des 320 000 équipements sportifs français.

Cette nouvelle obligation a toute sa place au sein des plans sportifs locaux dont le but est de nourrir les diagnostics territoriaux.